

M. l'Orateur adjoint: Avis de motion n° 49. Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth).

* * *

AFFAIRES INDIENNES

MOTION TENDANT À L'INSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES DROITS DES ABORIGÈNES

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité spécial, composé de onze membres, soit institué en vue d'enquêter sur tous les aspects des droits des aborigènes indiens et esquimaux du Canada; que ce comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre de ses observations, opinions et recommandations sur la question; et

Qu'il soit autorisé à convoquer des témoins et à faire déposer des dossiers et des documents, à se réunir durant les séances de la Chambre ou en d'autre temps, à délibérer en divers endroits, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il jugera opportuns, à former avec ses membres les sous-comités qu'il jugera souhaitables ou nécessaires et à leur déléguer tous ses pouvoirs ou certains d'entre eux, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre et à embaucher le personnel qu'il jugera opportun ou nécessaire.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Lotbinière veut invoquer le Règlement.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, conformément au Règlement, vous ne pouviez pas déclarer que le débat était amorcé sur l'avis de motion n° 49, si un député invoquait le Règlement ou posait la question de privilège. J'étais debout avant que vous appeliez l'avis de motion n° 49. Par conséquent, je demande qu'on en revienne au rappel au Règlement, avant que l'on passe à l'étude de l'avis de motion n° 49.

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: Je regrette de n'avoir pas vu le député de Lotbinière avant de mettre en délibération la motion n° 49. Il a maintenant la parole.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, je déplore le fait que pendant que le « whip » du parti conservateur progressiste avait la parole, il n'y a pas eu d'interprétation simultanée, et que, par conséquent, nous n'avons pas pu comprendre ce qui se disait.

De plus, j'estime que nous n'en sommes pas encore à l'étude de l'avis de motion n° 49, mais à un rappel au Règlement. En sommes-nous actuellement à l'avis de motion n° 49? On aura noté que plusieurs de mes collègues et moi-même avons clairement invoqué le Règlement.

• (1650)

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: La motion n° 49 a été mise en délibération. Le député des Territoires du Nord-Ouest a la parole.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que nous en soyons au stade actuel, mais je ne me réjouis pas tellement des tactiques

Droits aboriginaux

de certains députés qui semblent viser à nous faire perdre du temps. J'aimerais bien que la motion aboutisse à un vote, car je suis tout aussi persuadé aujourd'hui que lors de mon arrivée à la Chambre de l'importance de cette question et comme il nous reste du temps aujourd'hui, j'aimerais qu'elle soit mise aux voix.

M. Ian Watson (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je vais traiter de la motion à l'étude et il se peut que je parle jusqu'à 5 heures. Il est pour le moins étrange qu'au comité permanent des affaires indiennes, les membres du comité aient manifesté clairement l'intention, il y a deux ou trois soirs, d'aborder la question des droits des autochtones au cours des trois prochaines séances du comité. En fait, les témoins comparaitront devant le comité la semaine prochaine et au cours des deux semaines suivantes. Ce qui s'est passé cet après-midi est une répétition, il me semble, de ce qui s'est produit tard mardi soir, quand ce comité invita le premier ministre du Québec à comparaître devant ses membres, avec la garantie . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le système d'amplification ne fonctionnait pas depuis le début de l'intervention du député, mais il fonctionne maintenant.

M. Watson: L'autre soir, au comité des affaires indiennes, nous avons vu le premier exemple flagrant de la façon d'aborder à la légère un problème des plus sérieux et ce, pour des raisons politiques. Nous avons alors invité le premier ministre du Québec à comparaître devant le comité au sujet des droits des autochtones d'une façon qui assurait le refus de l'invitation. Cet après-midi, nous abordons encore à la légère un problème sérieux qui touche également les Indiens et les Esquimaux du pays et nous le faisons d'une façon qui ne les aide pas du tout. C'est tout simplement de la politacillerie.

Des voix: Bravo!

M. Watson: La Chambre joue ce petit jeu avec un problème qu'il faudra aborder d'une façon non partisane si nous voulons le résoudre. Les Indiens et les Esquimaux du Canada attendent de nous que nous laissons tomber l'esprit de parti lorsqu'il s'agit de résoudre le problème des droits des autochtones, les problèmes du logement, de l'éducation, de l'emploi, de fait, nous en conviendrons tous, toute la gamme des problèmes qui les touchent. Je pense qu'aucun parti à la Chambre ne peut prétendre s'intéresser plus que les autres à ces graves difficultés de nos indigènes. Je pense qu'aucun parti ne peut prétendre offrir les solutions idéales, car je ne crois pas qu'elles existent.

Pour aborder efficacement le problème des droits des indigènes, nous devons agir d'abord au comité, entendre les représentants des groupes Indiens et des autres groupes intéressés. Nous devons déterminer la façon de nous y prendre au comité des affaires indiennes. Je ne vois aucune preuve, aucune indication que le comité lui-même ait adopté une attitude précise sur la façon d'attaquer le problème des droits aboriginaux.

M. Howard: Il l'a certainement fait, puisque vous en étiez le président.